

## FORMATION

Intitulé de la formation :

DATE: du

au

Lieu:

## LE STAGIAIRE

Nom et prénom\* :

N° NPA\*:

Adresse personnel :

Téléphone\*:

Email\*:

Êtes-vous membre de la CSSCT ?  
Êtes- vous membre du CSE ?

Oui  
Oui

Non  
Non

## L'ENTREPRISE

Nom:

Adresse:

Effectif de l'établissement\* :

Activité de l'entreprise :

Nom et prénom du destinataire de la demande de formation (directeur, DRH ou responsable formation) :

Fonction :

Téléphone :

Email :

L'adresse de facturation est-elle la même que l'adresse ci-dessus ? OUI NON

Si non, merci de nous la communiquer :

## STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP :

Merci de bien vouloir contacter le référent handicap, M. Didier THEVENARD au 07.85.57.30.16 ou par mail :

[d.thevenard@institut-artis.fr](mailto:d.thevenard@institut-artis.fr) pour préparer votre venue à la formation.



### REPAS :

Avez-vous des besoins spécifiques ?

Si Oui lesquels ?

Exemple : Végétarien, Dessert sans sucre

### HÉBERGEMENT :

Les réservations pour l'hébergement sont effectuées par ARTIS.

Chambre pour la nuit : OUI NON-

Arrivée la veille : OUI NON

Du \_\_\_\_\_ au 00 000

### CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation doit être établie entre l'institut ARTIS et l'entreprise du stagiaire pour que le stagiaire puisse recevoir sa convocation et assister à la formation. À réception du présent bulletin d'inscription entièrement rempli, l'institut ARTIS se met directement en relation avec l'entreprise pour définir et signer la convention.

### REMBOURSEMENT DES FRAIS DES STAGIAIRES

#### Frais directement pris en charge par l'INSTITUT ARTIS :

- ❖ Déjeuners: le stagiaire déjeune au restaurant de l'immeuble des fédérations CFDT avec l'ensemble du groupe. Tout déjeuner pris en dehors du groupe ne sera pas remboursé.
- ❖ L'hébergement (pour les provinciaux) à l'hôtel en chambre individuelle avec petit-déjeuner pour quatre nuits: arrivée lundi et départ vendredi au matin.

#### Frais remboursés aux stagiaires par l'employeur ou par le CSE (Budget de fonctionnement du CSE), en fonction de la formation choisie :

- ❖ Frais de transport: le stagiaire s'occupe lui-même des réservations et de l'achat de ses titres de transport selon le barème de l'entreprise.
- ❖ Frais repas du soir: les repas sont libres. Ils sont remboursés selon le barème de l'entreprise.
- ❖ Le coût total et le paiement de la formation font l'objet d'un paragraphe de la convention signée entre ARTIS et l'entreprise.

#### Frais remboursés aux stagiaires par l'INSTITUT ARTIS, en fonction de la formation choisie :

- ❖ Frais de transport: le stagiaire s'occupe lui-même des réservations et de l'achat de ses titres de transport. Ils seront remboursés selon le barème de l'INSTITUT ARTIS (Prix d'un billet de train 2<sup>ème</sup> classe)
- ❖ Frais repas du soir: les repas sont libres. Le tarif maximal est de 25,00 Euros. Le remboursement se fait sur la présentation de facture originale.

Date :

Signature du stagiaire :

*\*Renseignement obligatoire*

À RETOURNER À L'INSTITUT ARTIS PAR MAIL

[formation@institut-artis-fr](mailto:formation@institut-artis-fr)

